



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@worange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer,
Maud Phelippot.

Vendredi 13 décembre 2013

N° 528



Société

Alternatives Économiques : mythes et réalités méconnues

1. La France et son immigration massive

Dans son n° 330 de décembre 2013, le mensuel *Alternatives Économiques* propose un dossier sur « L'immigration, mythes et réalités ». Autour de cinq idées reçues, il fournit des faits objectifs, chiffres à l'appui, pour « contribuer à refermer la boîte à fantasmes ». Avec Laurent Jeanneau, *Alternatives Économiques* s'attaque en tout premier lieu à cette perception d'un pays – la France – qui connaîtrait une immigration massive.

Les chiffres révèlent une autre réalité. Avec le Japon et la République tchèque, la France est devenue « un des pays les plus fermés » de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La France délivre chaque année environ 200 000 titres de séjour de plus d'un an, un chiffre stable depuis le début des années 2000 (ne sont pas pris en compte les étrangers en situation irrégulière et les ressortissants de l'Union européenne). En outre, durant l'année 2011, les entrées d'immigrés dans l'Hexagone ont représenté 0,33 % de la population française, « un des taux les plus bas » de l'OCDE, loin derrière des pays comme l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Il s'agit ici des « entrants » ; or, il y a aussi des « sortants ». L'Insee estime le solde à 54 000 personnes en 2012, soit trois fois moins que dans les années 1960 alors que la population totale était moindre.

Pour Laurent Jeanneau, « il n'y a pas de signe tangible d'une accélération des faits migratoires » et « la France n'est plus aujourd'hui un grand pays d'immigration ». Si elle l'a été, c'était aux périodes de l'entre-deux-guerres et des Trente Glorieuses.

Mais alors d'où vient cette perception d'une immigration massive ? Laurent Jeanneau avance deux explications : d'une part la concentration d'une proportion importante de la population immigrée sur une partie du territoire (l'Île-de-France, le pourtour méditerranéen, Rhône-Alpes et l'Est) ; d'autre part la confusion qui est souvent effectuée entre immigrés et enfants d'immigrés. De fait, la proportion en France d'immigrés et de descendants d'immigrés y est la plus forte d'Europe : la deuxième génération est ainsi plus nombreuse que les immigrés proprement dits.

Laurent Jeanneau cite le démographe François Héran : « Des flux modérés peuvent former des stocks importants s'ils durent des décennies. C'est le modèle suivi par la France. Non pas une irruption massive, mais une infusion durable ». Ce qui, tout de même, devrait faciliter l'intégration...

Des flux migratoires très faibles : en 2011, selon l'OCDE, les entrées d'étrangers en France représentent 0,33 % de la population totale. Le taux est très proche pour les États-Unis (0,34 %) et l'Allemagne (0,36 %). Le taux est particulièrement élevé en Suisse (1,57 %), en Norvège (1,22 %), en Australie (0,97 %)...

Pas plus d'immigrés qu'ailleurs : en France, pour 2011, les personnes nées à l'étranger représentent 11,6 % de la population totale. Le taux, par exemple, est de 12,0 % au Royaume-Uni, de 13,1 % en Allemagne, de 14,6 % en Espagne... Il atteint 20,1 % au Canada, 26,7 % en Australie, 27,3 % en Suisse (source OCDE).

Quelque 55 000 demandeurs d'asile en 2012, mais moins de 10 000 ont obtenu le statut de réfugié : la France est le deuxième pays européen, après l'Allemagne, pour le nombre de demandeurs d'asile, mais se classe très loin pour l'obtention du statut de réfugié. Laurent Jeanneau observe que le nombre de réponses positives diminue sensiblement alors qu'en parallèle, le nombre de demandes d'asile augmente. Il convient d'être prudent dans l'analyse : cette évolution peut résulter d'un durcissement dans les décisions, mais tout autant d'une dérive de la demande d'asile. Une approche par pays d'origine apporterait déjà des éléments d'analyse.



À suivre...



Tant de débats, tant de rapports, tant de promesses...

Lettre ouverte de la Fnapaef au Premier ministre

Suite au lancement de la concertation sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef) – dont fait partie localement l'Association des aînés résidant en collectivité et de leurs familles (ARCF), présidée par Marc Reybaud – vient d'adresser une longue lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault, Premier ministre.

La Fnapaef incite le Premier ministre à ne pas confondre « *vieillesse normale et vieillissement en situation de handicap, suite à une maladie invalidante* ». Certes, la Fnapaef approuve la volonté du Gouvernement de développer la prévention, l'adaptation du logement, les activités physiques, etc., mais à condition de ne pas fuir ses responsabilités vis-à-vis des personnes âgées aujourd'hui en situation de handicap, quel que soit leur âge.

La Fnapaef refuse tout aménagement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans la mesure où « *ce système est fondamentalement discriminatoire* » car lié à la date de naissance de la personne, et non au type de handicap dont elle est victime.

La Fnapaef appelle un renforcement des moyens pour permettre « *un accompagnement digne de ce nom* » aux personnes qui souhaitent rester à domicile. Elle regrette qu'il faille « *attendre, attendre encore* » la baisse du reste à charge dans les établissements. « *Cela fait maintenant dix ans que nous attendons*, soutient la Fnapaef. *Beaucoup de personnes âgées sont décédées, et d'autres vont nous quitter sans jamais avoir eu l'accompagnement répondant à leurs réels besoins* ».

Une « silver économie » gadget ?

Le Gouvernement prône la « silver économie », censée regrouper toutes les entreprises agissant pour et/ou avec les personnes âgées. La Fnapaef se déclare consciente que les aides techniques, en particulier, peuvent apporter une réponse à des besoins bien précis (communication, transports...), mais « *en aucun cas elle ne doit avoir pour but de remplacer l'accompagnement humain par de la robotisation à outrance. Une présence, une main, une voix humaine*, poursuit la Fnapaef, *sont irremplaçables pour l'homme jusqu'au bout de la vie. La " marchandisation " de la vieillesse a des limites à ne pas dépasser* »...



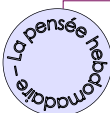
Reprenant les propos mêmes du Premier ministre, la Fnapaef s'inquiète de voir le Gouvernement écarter définitivement la suppression de la barrière de l'âge (à 60 ans) et abandonner la mise en place d'un cinquième risque de sécurité sociale, donc basé sur la solidarité nationale.

La Fnapaef se demande si elle peut encore avoir confiance « *après avoir vu tant de débats, tant de rapports qui n'ont mené à rien* »... Nicolas Sarkozy, président de la République, avait lui-même déclaré : « *Attendre encore serait une faute morale impardonnable. Ce serait refuser de regarder la vérité en face* »...

Quant aux aidants familiaux que le Gouvernement prétend vouloir aider, la Fnapaef remarque qu'eux aussi attendent depuis longtemps d'être « *reconnus et soutenus par la solidarité nationale* ». Certains, observe la Fnapaef, ont plus de 70 ans, voire 80 ans. Or, « *ils ont parfois aussi des problèmes de santé sans avoir le temps de se soigner* ».

Les aidants remplacent, « *bien malgré eux souvent, et jusqu'à épuisement, les professionnels qu'ils n'ont pas à leurs côtés. Ne devraient-ils pas d'abord conserver un rôle relationnel, affectif*, s'interroge la Fnapaef, *et être secondés par des professionnels de qualité ?* »

La Fnapaef conclut en demandant « *la mise en place d'une prestation unique, attribuée, non pas en fonction de l'âge, mais en fonction des réels besoins de la personne à accompagner* ».



« *Alors que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) mène une veille scrupuleuse pour empêcher tout fichage abusif des citoyens, les digital natives, eux, se dévoilent chaque jour un peu plus. Ils semblent ignorer qu'un jour leur futur patron " googlisera " leur nom avant de les recruter. Ils oublient aussi que les marketeurs se repaissent du flot de renseignements déversés quotidiennement en ligne. Les 15-30 finiront-ils par prendre la mesure des risques qu'il y a à exposer ainsi leur vie privée ? Sans doute. Mais reste à savoir quand.* »

Marie Boëton (journaliste à La Croix), « La génération Y, une classe d'âge façonnée par le Net », *Études – Revue de culture contemporaine* de juillet-août 2013.